

Séance du 20 mars 2023

| NOMBRE DE MEMBRES              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil municipal | en exercice | qui ont pris part à la délibération |
| 33                             | 33          | 30                                  |

Date de la convocation : 13.03.2023

Date d'affichage : 14.03.2023

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-trois et le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

**PRESENTS** : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Monsieur BIANCHI, Madame RHOUN, Monsieur LAUBERTHE, Mesdames HULIN, VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Messieurs ABDELLAOUI, EDOM, JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDI, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI.

**PROCURATIONS** : Monsieur GOUET-YEM pour Monsieur NIANE, Monsieur VEY pour Madame LENGARD, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur NIATI, Madame AUDET pour Monsieur ABDELLAOUI, Monsieur CARRARA pour Monsieur LAUBERTHE.

**ABSENTS** : Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur AMIENS, Madame POCHOT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur FLAHAUT.

**Objet de la délibération**

Avis sur la demande de dérogation au repos dominical pour la Société RAZEL BEC

Rapporteur : M. Bisson

N° 2023-19

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code du travail, et notamment les articles L.3132-3, L.3132-20 et 21 et R.3132-16,

**VU** la demande de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Seine-et-Marne reçue en mairie le 20 janvier 2023,

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation au repos dominical est formulée, en date du 17 janvier dernier, par la Société RAZEL BEC, 3 rue René Razel, Christ de Sarclay – 91892 Orsay cedex, pour son établissement situé 526 avenue Albert Einstein – 77555 Moissy-Cramayel cedex, concernant des travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse

**CONSIDÉRANT** que la décision doit être prise par le Maire après avis du Conseil Municipal,

**CONSIDÉRANT** que cette demande est formulée pour 16 salariés volontaires appelés à travailler les dimanches 30 avril, 21 et 28 mai, 04 juin, 10, 17 et 24 septembre, 1<sup>er</sup>, 15, 22 et 29 octobre, 12, 19 et 26 novembre, 03 et 10 décembre 2023, dans le cadre de la rénovation de la gare de Lieusaint pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité destinés aux personnes à mobilité réduite,

**CONSIDÉRANT** que les salariés effectueront des travaux de génie civil sur les quais (opérations de terrassement, coffrage et ferrailage). Ces travaux nécessitant l'arrêt de la circulation des trains, ils sont programmés par la SNCF les samedis et dimanches, jours de moindre fréquentation,

**CONSIDÉRANT** que les salariés seront appelés à travailler le dimanche de 0h00 à 24h00 par poste pour un horaire de 8 heures. Le repos hebdomadaire sera donné un autre jour que le dimanche,

Après l'avis de la commission générale en date du 06 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Article unique** : D'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical, présenté par la Société RAZEL BEC pour une ouverture dominicale aux dates suivantes :

- ✓ 30 avril, 21 et 28 mai, 04 juin, 10, 17 et 24 septembre, 1er, 15 22 et 29 octobre, 12, 19 et 26 novembre, 03 et 10 décembre 2023.

**Le maire :**

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

  
Le secrétaire de séance  
Sébastien FLAHAUT

POUR EXTRAIT CONFORME  
LIEUSAIN, le 20 mars 2023

  
Le Maire,  
Michel BISSON